



## IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01092017	et clos le	31082018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinque C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

### A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
LAMANTISOL	436 AVENUE DE DUNKERQUE 59130 LAMBERSART
SIRET     7   9   4   6   5   9   0   6   0   0   0   1   4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

### REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

### B ACTIVITE

Activités exercées	Services à la personne	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------	--

### C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	29 943		

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
----------------------------------	--	---	--

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	------------------------------------

### 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
--------------------------------------	--------------------------	-------------------------------	--------------------------	-------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------

Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense	<input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--------------------------	---	--------------------------	--------------------	--------------------------	---------------------------------------	--------------------------

Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
---	--------------------------	--	--	--	--

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

### D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
--	--

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
--	--

### E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du conseil:
EXPERTS & CO 23 Allée Lavoisier Technoparc des Prés - Bât R1 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	
<i>Tél:</i> 03.20.75.30.44	<i>Tél:</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	
N° d'agrément du CGA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<i>Tél:</i>	
Identité du déclarant:	
Date: Lieu LAMBERSART	
Qualité et nom du signataire: Président	
Signature LEPOUTRE LUC-OLIVIER	

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliquée et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

## Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)

## **IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD

2018

## **ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065**

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e	f	g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

H DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

# RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise LAMANTISOL

Adresse 436 AVENUE DE DUNKERQUE 59130 LAMBERSART

## A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE	
1 HALLOSSERIE Loic	Directeur d'agence	96 Rue Winston Churchill 59130 LAMBERSART	
2 DUBURCQ CATHERINE	EMPLOYEE POLYVALENTE	58 Rue de Madringhem 59160 LOMME	
3 DA COSTA OCEANE	EMPLOYEE ADMINISTRATIVE	947 B Avenue de Dunkerque 59160 LOMME	
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

### RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1 51 609	2 610			54 219				54 219
2 17 507	247			17 754				17 754
3 1 252				1 252				1 252
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** 70 367	2 857			73 224				73 224

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	€	3 030
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		3 654
<b>Total</b>		6 684

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ⑩	79 908
- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire LEPOUTRE LUC-OLIVIER Président	A LAMBERSART le _____ Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : <u>LAMANTISOL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>1 2</u>	
Adresse de l'entreprise <u>436 AVENUE DE DUNKERQUE</u>		59130 LAMBERSART Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>	
Numéro SIRET* <u>7 9 4 6 5 9 0 6 0 0 0 0 1 4</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>13 10 82018</u>	N-1 <u>13 10 82017</u>
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
			Net 4
IMMobilisations incorporelles	Capital souscrit non appelé (I)	AA	
	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 000
	Fonds commercial (1)	AH	159 063
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
IMMobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	AT	14 095
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières*	BH	4 350
	<b>TOTAL (II)</b>	BJ	202 508
IMMobilisations financières (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	367
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	15 143
	Autres créances (3)	BZ	5 605
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	
ACTif circulant	Disponibilités	CF	12 959
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 233
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	36 307
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif*	CN	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	238 815
		IA	26 617
		CP	4 350
		(3) Part à plus d'un an : CR	
Comptes de régularisation	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP
	Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks : Créesances : CR

## BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

Néant  \*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20...00.0.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	112 982	83 197
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	22 283	29 785
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	157 265	134 982
	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
DETTE(S) (4)	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 304	41 551
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	10 347	10 307
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 472	4 604
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 585	31 578
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	225	278
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	54 933	88 319
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	212 198	223 301
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	54 933	88 319
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>LAMANTISOL</b>		Exercice N				<b>Exercice (N-1)</b>
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC
	Production vendue	FD		FE		FF
	biens*					
	services*	FG	329 434	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	329 434	FK		FL
	Production stockée*					FM
	Production immobilisée*					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				5 301	3 944
	Autres produits (1) (11)				0	31
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	334 736	331 413
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	82 560
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 434
	Salaires et traitements*				FY	102 392
	Charges sociales (10)				FZ	43 617
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	4 840
			- dotations aux provisions		GB	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	67 386
		<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				72 304
		GF	305 229			292 441
		GG	29 507			38 972
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
		<b>Total des produits financiers (V)</b>				0
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 568
	Différences négatives de change				GS	2 735
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
		<b>Total des charges financières (VI)</b>				1 568
		GU				2 735
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				(1 568)		(2 735)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	27 939	36 237

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOLNéant  \*

				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		1 583	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		1 583	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 164	527	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 469	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 164	1 996	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(1 164)	(414)	
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	HJ			
	Impôts sur les bénéfices *	HK	4 491	6 039	
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	334 736	332 995	
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	312 453	303 210	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	22 283	29 785	
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP	9 459	8 791	
	- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinque D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 301	3 944	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	67 386	72 218	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités			540		
Sinistre client			624		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CORPORELLES

FINANCIERES

QUADRATUS Informatique

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	1	D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	184 063	KE		KF			
CORPORELLES	INCORP.	Terrains			KG		KH		KI			
		Sur sol propre	[ Dont Composants ]	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants ]	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[ Dont Composants ]	M2	KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants ]	M3	KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	3 859	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	4 447	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 285	LC		LD	504		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ			
		Avances et acomptes			LK		LL		LM			
		TOTAL III			LN	13 591	LO		LP	504		
FINANCIERES	INCORP.	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
		Autres participations			8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés			1P		1R		1S			
		Prêts et autres immobilisations financières			1T	4 350	1U		1V			
		TOTAL IV			LQ	4 350	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	202 004	OH		OJ	504		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		1	2	3	4	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	C0		D0		D7		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	184 063	IX	184 063	
	CORPORELLES	Terrains	IP			LX		LY		LZ		
		Sur sol propre	IQ			MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR			MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS			MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU			MM		MN	3 859	MO	3 859	
		Matériel de transport	IV			MP		MQ	4 447	MR	4 447	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS	0	MT	5 788	MU	5 788	
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ		NA		NB		
	FINANCIERES	Avances et acomptes	NC			ND		NE		NF		
		TOTAL III	IV			NG	0	NH	14 095	NI	14 095	
		Participations évaluées par mise en équivalence	IZ			OU		M7		OW		
FINANCIERES	INCORP.	Autres participations	I0			OX		OY		OZ		
		Autres titres immobilisés	I1			2B		2C		2D		
		Prêts et autres immobilisations financières	I2			2E		2F	4 350	2G	4 350	
		TOTAL IV	I3			NJ		NK	4 350	2H	4 350	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4			OK	0	OL	202 508	OM	202 508	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : **3 1 0 8 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]  6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
<b>10 TOTAUX</b>							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

#### CADRE B

#### DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

-
=

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## AMORTISSEMENTS

6

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

Néant  \*

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>			CY PE	14 419	EL PF	3 573	EM PG		EN PH
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>									
Terrains				PI PM		PJ PN		PK PO		PL PQ
Constructions	Sur sol propre									
	Sur sol d'autrui			PR PV		PS PW		PT PX		PU PY
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions									
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ QD		QA QE		QB QF		QC QG
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers									
	Matériel de transport			QH QL	4 197	QI QM	158	QJ QN		QK QO
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									
	Emballages récupérables et divers			QP QU		QR QV	651	QS QW		QT QX
	<b>TOTAL III</b>			ON	7 358	OP	1 267	OW		OR
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>									

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement											
<b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL II</b>		Q2	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Terrains		Q3	R2	R3	R4	R5	R6				
Constructions	Q9	R1	R9	S1	S2	S3	S4				
Sur sol propre											
Sur sol d'autrui	R7	R8	S6	S7	S8	T1	T2				
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	U1	U3	U4	U5	U6	U7				
Inst. gales, agenc. am. divers											
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL		NM				NO				
<b>TOTAL IV</b>											
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9	Z8
	Primes de remboursement des obligations								SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B		6C		6D	
			6E	6F		6G		6H	
			O2	O3		O4		O5	
			9U	9V		9W		9X	
			O6	O7		O8		O9	
			Sur stocks et en cours	6N		6R		6S	
			Sur comptes clients	6T		6V		6W	
			Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z		7A	
			<b>TOTAL III</b>	7B		TZ		UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2018

Page 12

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

**8**

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1	UM	2	UN	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL					UN		
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		4 350	UV	4 350	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX		15 143		15 143			
	Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * ( antérieurement constituée * UO ) )	Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 827		2 827			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 753		1 753			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC							
RENOVIS	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		1 025		1 025			
	Charges constatées d'avance	VS		2 233		2 233			
	<b>TOTAUX</b>			27 331	VU	27 331	VV		
	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE							
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y							
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z							
Etat et autres collectivités publiques	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	70		70			
		à plus de 1 an à l'origine	VH	3 234		3 234			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A							
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B		6 472		6 472			
	Personnel et comptes rattachés	8C		11 903		11 903			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		16 272		16 272			
(1)	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 462		3 462			
		Obligations cautionnées	VX						
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 948		2 948			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J							
	Groupe et associés (2)	VI		10 347		10 347			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K		225		225			
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2							
	Produits constatés d'avance	8L							
<b>TOTAUX</b>		VY	54 933	VZ	54 933				
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques			VL	10 347
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	38 164	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

Néant  \*Exercice N<sup>e</sup>, clos le : 3 | 1 | 0 | 8 | 2 | 0 | 1 | 8**I. RÉINTEGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés										
		de son conjoint		moins part déductible *	à réintégrer :							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 958						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 281						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX							
	Amendes et pénalités	WJ	540	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ							
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
	Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW							
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
						<b>TOTAL I</b>						
<b>II. DÉDUCTIONS</b>												
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différenciées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
	Régime des sociétés mères et des filiales *	(Quote-part de frais et charges restant imposable Produit net des actions et parts d'intérêts : à déduire des produits nets de participations										
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
	Majoration d'amortissement *											
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)						
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)						
Deduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						<b>TOTAL II</b>						
bénéfice (I moins II)				XI	29 943							
déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL						
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	29 943	XO						

## **ANNEXE DÉCLARATION 2058-A**

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

31/08/2018

Désignation de l'entreprise : <u>LAMANTISOL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	17 120
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
<b>Charges à payer</b>		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)**

Montant de la réintroduction ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU	<input type="checkbox"/>
----	--------------------------

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>LAMANTISOL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie					OC			AFFECTIONS	- Réserves légales		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie					OD	29 785			ZB		
	Prélèvements sur les réserves					OE				ZD 29 785		
	<b>TOTAL I</b>					OF	29 785			ZE		
	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)						<b>TOTAL II</b>			ZF		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	29 000		YQ	6 701 15 105		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	2 491 2 200		
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	19 252		XQ	19 461 19 234		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	3 663 3 355		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	56 946 52 250		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	82 560 77 039		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	890 865		
TVA	- Autres impôts, taxes et versements assimilés					ZS			9Z	3 544 4 946		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	4 434 5 811		
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)								YY	33 193 32 558		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	24 743 24 994		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*								OB	98 430		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	% % % %		
RÉGIME DE GROUPE*	- Numéro de centre de gestion agréé *					XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)		Si oui cocher 1 Sinon 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.					JA			Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL	
									Plus-values à 19 % JM		Imputations JC	
Groupe : résultat d'ensemble.					JD				Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO	
									Plus-values à 19 % JP		Imputations JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.  
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <u>LAMANTISOL</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B)	(ventilation par taux)	(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL

Néant  \*

## **A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
	(à préciser) au titre de :	N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	<b>TOTAL 2</b>				

## B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission  
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOLNéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>LAMANTISOL</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
<b>TOTAL</b> (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL</b> (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7				
(ligne 3 - ligne 6)						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *</b> (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice  ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de  l'année  ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice  ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LAMANTISOL						Néant <input type="checkbox"/> *
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01/09/2017 et clos le : 31/08/2018			Durée en nombre de mois			1 2
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA 329 434
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT
						<b>TOTAL 1</b> OX 329 434
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH 0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE
Subventions d'exploitation reçues						OF
Variation positive des stocks						OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI 5 301
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT
						<b>TOTAL 2</b> OM 5 301
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>						
Achats						ON
Variation négative des stocks						OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR 53 640
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS 209
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW 67 386
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY
						<b>TOTAL 3</b> OJ 121 235
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée						(total 1 + total 2 - total 3) OG 213 500
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).						SA 213 500
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>						
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	329 434	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2	
Période de référence	GY	01/09/2017	GZ	31/08/2018		
Date de cessation			HR			
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>						
Effectif moyen du personnel * :						YP 2
dont apprentis						YF
dont handicapés						YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.						

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1)
Néant  \*EXERCICE CLOS LE 3 1 0 8 2 0 1 8N° SIRET 7 9 4 6 5 9 0 6 0 0 0 0 1 4DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LAMANTISOLADRESSE (voie) 436 AVENUE DE DUNKERQUECODE POSTAL 59130 VILLE LAMBERSARTNombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1   Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3  Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 200**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique   Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)   % de détention   Nb de parts ou actions  Adresse : N°   Voie  Code postal   Commune   Pays  Forme juridique   Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)   % de détention   Nb de parts ou actions  Adresse : N°   Voie  Code postal   Commune   Pays  Forme juridique   Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)   % de détention   Nb de parts ou actions  Adresse : N°   Voie  Code postal   Commune   Pays  Forme juridique   Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)   % de détention   Nb de parts ou actions  Adresse : N°   Voie  Code postal   Commune   Pays  **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) M Nom patronymique HALLOSSERIE Prénom(s) LOICNom marital   % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 300470 N° Département 59 Commune LILLE Pays FRANCEAdresse : N° 96 Voie RUE WINSTON CHURCHILLCode postal 59130 Commune LAMBERSART Pays FRANCETitre (2) M Nom patronymique LEPOUTRE Prénom(s) LUC-OLIVIERNom marital   % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 070653 N° Département 59 Commune ROUBAIX Pays FRANCEAdresse : N° 96 Voie RUE WINSTON CHURCHILLCode postal 59130 Commune LAMBERSART Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)  
Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 8 2 0 1 8

N° SIRET

7 9 4 6 5 9 0 6 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LAMANTISOL

ADRESSE (voie)

436 AVENUE DE DUNKERQUE

CODE POSTAL

59130

VILLE

LAMBERSART

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.